

# ALEXANDRE CÉDRIC DOUCET

---

Candidat à la présidence de la **SANB**

---



## *Table des matières*

Introduction .....	3
L'Acadienne, l'Acadien du Nouveau-Brunswick en tant que membre .....	5
Pour une diversification financière de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick ..	7
Pour un véritable respect des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick .....	9

# PRÉSENTATION

---



Âgé de 25 ans et originaire de Beresford, au Nouveau-Brunswick, je possède un baccalauréat avec spécialisation en science politique. De plus, je suis étudiant en droit à l'Université de Moncton, campus de Moncton.

Mon parcours professionnel se démarque déjà par une grande expérience au niveau des organismes communautaires. Entre autres, je suis présentement vice-président de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) et j'assume également les tâches de représentant du nord de la province au conseil d'administration de l'association. Ma conscience sociale et communautaire ne date pas d'hier. En effet, je compte trois mandats à la Fédération des étudiantes et étudiants du campus universitaire de Moncton (FÉÉCUM). J'ai été président, vice-président exécutif et vice-président interne de l'organisme et siégé, à ce titre, au Conseil des gouverneurs de l'Université

de Moncton. J'ai également représenté la région du sud-est du Nouveau-Brunswick au sein du conseil d'administration de la Coalition pour l'équité salariale. Parmi mes autres expériences professionnelles, j'ai été agent de recherche pour l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) et que j'ai eu la chance de travailler au Congrès mondial acadien 2019 où j'ai co-organisé l'événement de réflexion de l'Acadie: « le Grand Parle-ouère ». Peu importe où je suis passé, mon autonomie, ainsi que mon aisance à communiquer avec mon équipe et les médias ont toujours été impeccables. Mon leadership privilégie l'écoute et le respect des autres, tout en étant reconnu pour la collaboration dont je fais preuve avec mes collègues et les membres que je représente.

Depuis toujours, je milite pour le bien commun. Que ce soit la gratuité scolaire, la rémunération des stages, l'équité salariale ou bien la syndicalisation des employés étudiants, les causes de justice sociale ont toujours éveillé et nourri ma motivation. Les droits linguistiques constituent toutefois mon principal cheval de bataille. Au cours des dernières années, j'ai été impliqué dans divers dossiers concernant les droits des Acadiennes et des Acadiens au Nouveau-Brunswick. Un des dossiers principaux sur lequel je travaille est la poursuite judiciaire de la SANB et de la FÉÉCUM contre l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB). J'ai eu la chance de travailler en faveur du retrait du procureur général du Nouveau-Brunswick de la cause linguistique de Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique, et al c Sa majesté la Reine du chef de la province de la Colombie-Britannique, et al. Dans cette affaire, nos efforts collectifs ont forcé la main au gouvernement qui a changé sa position et s'est retiré du dossier. Je travaille actuellement à la création d'un comité permanent sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick. J'aide aussi fréquemment l'équipe de la SANB dans la rédaction de notes de service, de mémorandum et de divers documents afin de faire progresser les dossiers de notre organisme provincial.

Ma vision de l'Acadie est claire et simple. Je veux une SANB militante au niveau des droits linguistiques, indépendante et beaucoup plus proche de ses membres. Pour moi, l'autonomie de l'Acadie doit être une priorité pour se donner le plus de compétences possible. La SANB se doit d'être plus inclusive afin de représenter l'ensemble de la communauté acadienne de la province, y compris les nouveaux arrivants ainsi que les Premières Nations d'expression française.

# I. L'Acadienne, l'Acadien du Nouveau-Brunswick en tant que membre

*« Elle [la SANB] a su, à travers ses luttes et ses actions, accroître les droits et les espaces francophones, mais a peiné à faire de ces lieux des espaces proprement acadiens, qui auraient permis à l'Acadie de se représenter et d'agir comme peuple et non comme simple communauté linguistique. [...] » – Matthieu Wade, De peuple à minorité de langue officielle: la SANB et la quête d'un développement global, 1972-2016, 22 mai 2018.*

Depuis quelques années, la SANB s'est éloignée de ses membres. Il faut redynamiser l'organisme en la démocratisant le plus possible par l'entremise de la légitimité qui devrait lui être accordée par ses membres. Une question qui me revient souvent en tête est la suivante: est-ce que la SANB sait vraiment ce que ses membres veulent ? Je crois que non. Il faut donc trouver des moyens pour avoir un bien meilleur poulx de nos membres. Bref, il faut agir différemment.

### **D'après moi, pour nous rapprocher de nos membres, il faut:**

**I.** Sonder fréquemment nos membres afin de connaître leurs problématiques au quotidien ;

**II.** Procéder à une révision complète des outils et des stratégies de communication de l'organisme avec les membres en acceptant de nouveaux mécanismes :

- calquer le modèle québécois « Faut qu'on s'en parle » afin de faire une tournée provinciale ;
- multiplier les « Parle-ouère » en axant les sujets sur les problématiques propres à chaque région ;

**III.** Proposer des référendums auprès de nos membres ;

**IV.** Envisager à la possibilité de faire élire la vice-présidence par l'ensemble des membres pour donner une légitimité à ce poste au cas où la présidence ne pourrait assumer ses tâches ;

**V.** Oeuvrer à une meilleure concertation avec les autres organismes acadiens ;

**VI.** Mettre en place un plan de recrutement, appuyé par une solide stratégie de communications, afin d'assurer une réelle participation citoyenne ;

**VII.** Tenir des états généraux de l'Acadie, en collaboration avec la Société Nationale de l'Acadie (SNA), l'Assemblée Nationale de l'Acadie (ANA) et les organismes sectoriels acadiens du Nouveau-Brunswick, en 2023.

## II. Pour une diversification financière de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick

*« L'autonomie représente selon nous la forme la plus achevée de protection des minorités linguistiques, celle qui correspond le mieux à l'un des principaux fondements du droit des minorités, à savoir l'épanouissement et la transmission de la culture de celles-ci par la langue. »*

- Pierre Foucher

Depuis la création de la SANB, en 1973, le gouvernement fédéral finance l'organisme. Par exemple, l'État canadien a lancé, en 2018, le *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023: Investir dans notre avenir* prévoyant un investissement de 2,7 milliards de dollars sur cinq ans afin de s'assurer qu'il respecte ses obligations linguistiques. Je suis entièrement d'accord à ce que la SANB reçoive des fonds de l'État canadien afin de continuer d'atteindre ses objectifs, à titre de porte-parole des Acadiennes et Acadiens du Nouveau-Brunswick. Après tout, en tant que citoyens de l'État, nous payons nos taxes en bonne et due forme et il est légitime de bénéficier de la redistribution. Cependant, je me dois également d'être en harmonie avec les chercheuses et chercheurs qui prônent une indépendance financière pour la SANB. Comme il est mentionné dans la recherche d'Éric Forgues et de Michel Doucet<sup>1</sup>, la principale source de revenu des organismes porte-paroles en matière de langues officielles est le gouvernement fédéral. Cette participation active entraîne une dépendance administrative et financière. Il est évident que la SANB doit se conformer aux exigences des fonctionnaires de l'État canadien afin de recevoir les fonds suffisants pour son fonctionnement de base et pour réaliser ses différents projets. À cet égard, une question me revient toujours tête : puisque la SANB reçoit majoritairement ses fonds de l'État canadien, est-ce que les dossiers défendus et revendiqués par l'organisme représentent les intérêts des membres ou ceux des bailleurs de fonds ? Je crois sincèrement que cette question est pertinente et légitime et mérite réflexion. D'ailleurs, qu'advierait-il si un gouvernement fédéral peu favorable à nos droits décidait de nous couper les vivres ? J'insiste donc sur le fait que la SANB doit développer une stratégie de diversification financière afin d'arriver, à long terme, à l'indépendance financière.

## Voici mon plan:

- I. Préparer une stratégie avec le Fonds de l'avenir de la SANB afin de lancer une campagne de financement;
- II. Organiser annuellement, en partenariat avec des organismes acadiens, une collecte de fonds afin d'accentuer le financement du Fonds de l'avenir de la SANB;
- III. Envisager à la possibilité de créer une entité externe de bienfaisance.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Éric Forgues et Michel Doucet, *Faire la francophonie canadienne: faire société ou créer un marché de services? Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Mai 2014.*

<sup>2</sup> *Le but de créer un organisme de charité ou de changer le Fonds de l'avenir en un tel organisme est de fournir un incitatif à contribuer et d'obtenir en retour d'une déduction fiscale.*



### III. Pour un véritable respect des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick

[II] « est de plus en plus facile et urgent de conclure que le temps est arrivé où nous devons bâtir notre vision de l'avenir en évitant d'être continuellement à la remorque des agendas politiques de nos gouvernements qui continuent à nous essouffler et à épuiser nos ressources en nous forçant à réagir à des demi-politiques d'égalité. Nous devons avoir un plan global pour atteindre l'égalité au Nouveau-Brunswick ou envisager d'autres alternatives » - Discours de l'ancien président de la SANB, Réal Gervais, à l'Assemblée générale provinciale (AGP) de 1990.

Selon moi, la SANB est la porte-parole de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et elle doit s'assurer de la reconnaissance, de l'épanouissement et de l'autonomie des Acadiennes et des Acadiens. Elle doit notamment veiller à la protection et de la promotion des droits des Acadiens ainsi qu'à l'avancement de leurs intérêts. Or, de telles actions permettraient aussi d'assurer la pérennité de la langue française au Nouveau-Brunswick. Pour arriver à ses fins, la SANB doit se fixer des objectifs précis à court et moyen terme.

## A. Court terme:

I. Demander un engagement immédiat afin d'entamer le processus de révision de la loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick<sup>3</sup>

- Renforcement du rôle du Commissariat aux langues officielles;
- Renforcement de l'affichage public en français dans les régions acadiennes pour que l'affichage public soit à prédominance en français;
- Ajout de dispositions obligeant le gouvernement à élaborer et à appliquer un plan global visant le respect de ses obligations linguistiques, comprenant des objectifs clairs et des échéanciers;
- Ajouts de dispositions afin de prévoir l'obligation, pour les ministères et institutions, de préparer des rapports annuels sur la mise en œuvre de leur plan d'action;
- Ajouts de dispositions concernant les foyers de soins;
- Ajout d'une disposition d'obtention annuelle des données claires en ce qui a trait au bilinguisme réelle dans la fonction publique;

- Consultation de la population et des organismes afin de cibler les autres modifications qui devraient être apportées à cette Loi;
- Être le chef de file de la communauté acadienne dans ce processus de révision de cette Loi.

II. Insister sur la création d'un Comité permanent des langues officielles à l'Assemblée législative dans le but d'assurer, d'une part, la mise en œuvre et l'application de la Loi sur les langues officielles et la Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick, et d'autre part, le suivi constant des rapports du Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick;

III. Faire pression sur le gouvernement afin qu'il procède à la création d'un Secrétariat des langues officielles, dirigé par un sous-ministre et disposant de l'expertise, des ressources et de l'autorité pour mieux coordonner l'action gouvernementale et assurer la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles.

IV. S'assurer que le Secrétariat soit sous l'autorité de la greffière ou du greffier et de la cheffe ou du chef de la fonction publique et qu'il soit doté d'un budget ainsi que d'un effectif approprié afin d'appuyer le premier ministre dans sa responsabilité première d'appliquer la Loi sur les langues officielles.

V. Tenir une concertation avec les organismes acadiens afin de se doter d'une plateforme électorale collaborative en vue de prochaines élections provinciales<sup>4</sup>;

VI. Assurer la mise en œuvre des modifications à la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales obtenues à la suite de la poursuite contre la Province lors du dernier découpage des circonscriptions.<sup>5</sup>

## **B. Moyen terme:**

### **I. Faire pression pour une décentralisation des services;**

- En vue de la création d'un ministère du développement du nord, qui serait située dans cette partie géographique de la province<sup>6</sup>;
- Auprès de Radio-Canada Acadie pour que leur service soit plus présent dans les régions en dehors du Grand Moncton;
- Continuer de travailler pour que la SANB ouvre un bureau satellite à Fredericton.<sup>7</sup>

### **II. Travailler, en collaboration avec les organismes sectoriels pertinents afin de mettre en place une politique familiale inclusive au Nouveau-Brunswick;**

### **III. Travailler avec le gouvernement provincial, en collaboration avec les organismes sectoriels pertinents afin d'obtenir plus de compétences en matière d'immigration et ainsi assurer la pérennité de la culture et de la vie française;**

- Travailler avec le gouvernement provincial et ces mêmes organismes pour qu'il y ait une reconnaissance des acquis chez les nouveaux arrivants francophones afin de combler les pénuries dans certains secteurs.

### **IV. Travailler avec les organismes sectoriels afin de protéger l'environnement naturel de l'Acadie, comme les régions forestières et régions côtières<sup>8</sup>;**

### **V. Appuyer le regroupement des infirmières acadiennes et infirmiers acadiens dans leur revendication<sup>9</sup>.**

<sup>3</sup> Le paragraphe 42 (1) de la Loi sur les langues officielles prévoit que: « Le premier ministre entreprend la révision de la présente loi, laquelle doit être terminée au plus tard le 31 décembre 2021. »

<sup>4</sup> Par exemple: à la dernière élection provinciale, la Chambre de commerce de l'Atlantique, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, le Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick, la Fredericton Chamber of Commerce, la Chambre de commerce du Grand Moncton et la Saint John Region Chamber of Commerce ont produit une plateforme collaborative. Aussi, les organismes acadiens sectoriels seraient les porte-paroles pour leur secteur respectif.

<sup>5</sup> Les circonscriptions électorales provinciales au Nouveau-Brunswick doivent être révisées tous les 8 à 10 ans. Puisque la dernière révision a eu lieu en 2012, il faudra la faire d'ici 2022.

<sup>6</sup> Par exemple, le ministère fédéral de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA) est situé à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

<sup>7</sup> Le bureau n'a pas encore été ouvert pour des raisons de manque de ressources humaines et financières.

<sup>8</sup> Je crois que la SANB devrait jouer un rôle plus important dans le dossier environnemental. Par exemple, on peut songer à la question de la souveraineté alimentaire.

<sup>9</sup> Si les infirmières acadiennes et les infirmiers acadiens ont la volonté de créer leur propre association, je crois que la SANB se doit de jouer un rôle d'appui.

